

Présents : PREAUX Patrice, DENIARD Schéhérazade, CARBONNIER Nicolas, BARD-MALHOUITRE Pierre, BRILHAULT Géraldine, DEDEYAN Thierry, MAGNE Michel, VOISIN Éric.

Absente excusée : AUGUSTA Bérengère, pouvoir donné à M Carbonnier Nicolas.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 Décembre 2020 est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

1-Désignation de délégué et de représentant pour la commune

Le maire expose que Madame BARBIER Valérie a fait part de sa démission du conseil municipal le 12 février 2021. Il est donc indispensable de la remplacer au sein de la commission Aides et activités pour les séniors, de nommer un nouveau délégué pour la MARPA-Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie ainsi qu'un suppléant pour le Syndicat des Eaux de Perdreauville et ses Environs-SEPE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les représentants et délégués comme suit :

Commission aides et activités pour les séniors	VOISIN Éric	DEDEYAN Thierry
	TITULAIRE	SUPPLEANT
SEPE	MAGNE Michel et DEDEYAN Thierry	PREAUX Patrice et BARD MALHOUITRE Pierre
MARPA de Bréval	VOISIN Éric	DEDEYAN Thierry

2-Indemnité d'Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Le maire expose que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875 susvisé, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité. La notion d'heures supplémentaires correspond aux heures effectuées dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées dans les conditions fixées par le décret n° 2002-60 susvisé. Considérant que le bon fonctionnement des services peut nécessiter la réalisation d'heures supplémentaires, le conseil municipal définit la liste des emplois autorisés à effectuer des heures supplémentaires.

3-Hébergeur pour le site internet de la commune

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le contrat du site internet communal a été résilié en 2018 chez Berger Levraut. Le conseil municipal souhaite créer un nouveau site internet moderne.

La société Gandi.net a été choisie pour la possession du nom de domaine et pour l'hébergement du site internet. Le montant total alloué à cette action est pour l'année 2021 de 86.40€ pour l'hébergement et de 14.40€ pour le nom de domaine. Cette dépense sera imputée au chapitre 011 Charges à caractère général, article 611 Contrats de prestations de services.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, autorise le maire à payer les factures de l'entreprise Gandi.net chaque année, à l'article 611 par tacite reconduction jusqu'en décembre 2026.

4-Convention de mise à disposition des ressources numériques pour les écoles

Lors du conseil municipal du 19 Mai 2017, par délibération DCM 2017/28, les élus ont décidé de doter les classes de CM1 et CM2 de tablettes numériques dans le cadre du Plan Numérique. Pour finaliser cette décision, la commune avait passé une convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » avec l'académie de Versailles.

En complément, le collège Marcel Pagnol nous propose une convention pour la mise à disposition des ressources numériques pour les écoles. Par le biais de cette convention, le collège s'engage :

- à gérer la dotation versée par l'académie au titre de l'achat des ressources numériques pédagogiques destinées aux écoles publiques. Cette dotation est de cinq cents euros (500€) par école.
- à acquérir les ressources pédagogiques numériques correspondantes, les mettre à disposition des écoles, recenser et gérer les droits d'accès.
- à informer la commune, l'académie et l'école des évolutions, progressions et développements des différents chantiers constitutifs du plan numérique et recueillir en retour les contributions utiles à l'analyse des résultats.

La convention prend effet à compter de sa signature et se termine à échéance des licences acquises. En tout état de cause elle est valable pour une durée maximale de 3 ans.

Le conseil municipal et à l'unanimité des membres, autorise le maire à signer ladite convention.

5- Proposition de gestion de la divagation des animaux par le groupe SACPA

Ce groupe propose la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale. Il intervient 24h24 et 7 j/7 à la demande de la collectivité et selon les conditions définies dans le Code Rural et de la Pêche maritime dans un délai maximal de 2 heures. Les missions de service public assurées sont les suivantes :

- La capture et la prise en charge des animaux divagants suivants : carnivores domestiques, NAC et petits animaux à l'exception des colonies de chats libres.
- La capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux
- La prise en charge des animaux blessés et le transport vers une clinique vétérinaire partenaire.
- Le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg et leur évacuation via l'équarrisseur adjudicataire.

Le coût annuel est de 419.17€ HT. Le marché est conclu jusqu'au 31/12/2021. Il pourra être tacitement reconduit 3 fois sans pouvoir excéder 4 ans. Après délibération à 9 voix Pour, le conseil municipal autorise le maire à signer le marché de prestation de services

6- Changement de prestataire pour le copieur de la mairie

Notre prestataire actuel est XEROX. Le contrat a été signé le 23/03/2016 pour 21 Trimestres à échoir, soit jusqu'au 22/06/2021. Nous avons 2 facturations pour ce copieur. La société CM CIC Leasing Solutions, pour la location du copieur. Elle facture 1 690.20 € TTC / Trimestre. Et XEROX, pour la facturation des copies effectuées avec la machine. Ils facturent un nombre forfaitaire de copie Noir & Blanc : 6 150 copies / trimestre (0.0044€/copie) et de copie Couleur : 3 525 copies / trimestre (0.042€/copie) et 0.05009€/copie supplémentaire. Un courrier recommandé a été adressé aux deux entreprises afin de stopper les contrats.

La mairie a reçu plusieurs prestataires : Toshiba, So Technologies et Buroteam. Les trois devis sont exposés aux membres du conseil municipal. Au vu des prestations et tarifs, la société Buroteam est retenue pour un coût de location au trimestre de 327.00€HT et un coût à la copie N&B de 0.0047€ et Couleur de 0.037€.

7- Compte de gestion 2020 de la caisse des écoles

Après s'être fait présenter le compte administratif 2020, le conseil d'administration, constate que le compte de gestion établi par le receveur est conforme au compte administratif de la caisse des écoles. Le compte de gestion 2020 du receveur est ainsi adopté à l'unanimité.

8- Compte administratif 2020 de la caisse des écoles

Le président présente le compte administratif 2020 de la caisse des écoles, considérant qu'au cours de l'exercice 2020, le président, ordonnateur, a normalement administré les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles. Hors de la présence de monsieur PREAUX Patrice, président, le conseil d'administration adopte le compte administratif 2020 de la caisse des écoles arrêté comme suit :

Dépenses	8 639.12 €
Recettes	5 000.00 €
Report N-1	+ 14 330.76 €
Clôture 2020	+ 10 691.64 €

9- Compte de gestion 2020 de la commune

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte administratif 2020, constatant que le compte de gestion établi par le receveur est conforme au compte administratif de la commune ; adopte à l'unanimité le compte de gestion 2020 du receveur.

10- Compte administratif 2020 de la commune

Le maire présente le compte administratif 2020 de la commune, considérant qu'au cours de l'exercice 2020, le maire, ordonnateur, a normalement administré les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles. Hors de la présence de monsieur PREAUX Patrice, le conseil municipal adopte le compte administratif 2020 de la commune arrêté comme suit :

Section	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	215 889.92 €	56 566.78 €
Recettes	282 668.77 €	75 390.95 €
Report N-1	+ 53 664.59 €	+ 18 936.08 €
Clôture 2020	+ 120 443.44 €	+ 37 760.25 €

Questions diverses

QD1- Idées de travaux à réaliser pour 2021 :

- Acquisition de décoration de Noël à fixer sur les lampadaires de la commune et ajout de prises sur ces mêmes lampadaires.
- Acquisition et installation de bancs répartis dans la commune
- Acquisition et installation d'une aire de jeux pour enfant
- Changement des fenêtres de la salle des fêtes et de l'ancienne école.

QD2- La première commission budgétaire est prévue le jeudi 4 mars à 9h00.

QD3- Le maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes « Les Portes de l'Ile de France-CCPIF va proposer à l'ensemble des communes membres un contrat de protection pour les Cyber risques. Nous avons également reçu un mail du lieutenant de gendarmerie Strobel, concernant la possibilité de faire appel à leurs services pour une évaluation de l'hygiène informatique de notre mairie dans le cadre de l'offre de service gendarmerie du GGD78.

QD4- Afin de communiquer au mieux avec nos administrés, il est envisagé de mettre en place un système de communication via une application sur smartphone. Des devis seront demandés pour présentation au prochain conseil municipal.

QD5- Les robinets de l'école ont été détartrés et la pression de l'eau a été réduite afin que les enfants ne soient plus éclaboussés en se lavant les mains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.